



RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 04416
Numéro SIREN : 808 627 251
Nom ou dénomination : SARL 2BG

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2017 sous le numéro de dépôt B2017/030961

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/030961**
n°de gestion : **2014B04416**
n°SIREN : **808 627 251 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 05/12/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SARL 2BG - Société à responsabilité limitée
15 rue Des Tournesols 31140 Saint-alban -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2080763



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquièmes C du CGI)			Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD		
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL 2BG		15 RUE DES TOURNESOLS	
SIRET	8 0 8 6 2 7 2 5 1 0 0 0 1 6	31140 SAINT ALBAN	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées BATIMENT Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	4 093
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SARL Auditeurs Conseils Experts 73 Rue Du Cagire 31100 TOULOUSE Tél: 05.61.41.13.06.	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 18/05/2017 Lieu SAINT ALBAN
Tél:	Qualité et nom du signataire:
	Signature



Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

**N° 2065 bis-SD
2017**

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions					e
autres que celles visées en (a),					f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
5	6	7	8				
M BARHOUMI NASSER 15 RUE DES TOURNESOLS 31140 SAINT ALBAN	50	2016	12 064				

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise SARL 2BG Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 15 RUE DES TOURNESOLS 31140 SAINT ALBAN Durée de l'exercice précédent* 13

Numéro SIRET* 8 0 8 6 2 7 2 5 1 0 0 0 1 6 Néant *

				Exercice N clos le. <u>31/12/2016</u>		N-1 <u>31/12/2015</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 184	8 335		1 167
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
Autres participations	CU	CV					
Créances rattachées à des participations	BB	BC					
Autres titres immobilisés	BD	BE					
Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières*	BH	BI					
TOTAL (II)		BJ	BK	1 184	8 335		1 167
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
ACTIF CIRCULANT	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	14 136	8 042	
		Autres créances (3)	BZ	CA	3 233	6 698	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
ACTIF CIRCULANT	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE			
		Disponibilités	CF	CG	8 896	6 141	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			421
TOTAL (III)		CJ	CK	26 265	21 301		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	1 184	34 601		22 468

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété * Immobilisations Stocks Créances

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		SARL 2BG		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ... 500..)	DA	500		500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	50		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	7 259		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(3 978)		7 309
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	3 831	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			30
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	17 387		4 519
	Dettes fiscales et sociales	DY	13 383		8 910
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			1 200
Compte régul.	EB				
TOTAL (IV)		EC	30 770		14 659
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	34 601		22 468
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	30 770		14 659	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL 2BG				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF	
			FG	74 936	FH		FI	74 936
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	74 936	FK		FL	74 936	67 973
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	19 300	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	0
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	94 239
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	34 874	12 002
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	31 725	26 176
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	481	260
	Salaires et traitements*					FY	21 244	
	Charges sociales (10)					FZ	8 454	1 230
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*		GA	778	406
				- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant			dotations aux provisions*		GC	
		Pour risques et charges		dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)					GE	11	0
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	97 566	59 374
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(3 327)	8 599
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	1	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(3 328)	8 599

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2BG

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	650			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	650			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(650)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			1 290	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	94 239		67 973	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	98 217		60 664	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(3 978)		7 309	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP			
		- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	5 726		1 230	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6						
	obligatoires A9	5 726				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL 2BG										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.		TOTAL I				CZ		D8			D9			
		TOTAL II				KD		KE			KF			
CORPORELLES		Terrains				KG		KH			KI			
		Constructions				KJ		KK			KL			
		Sur sol d'autrui				KM		KN			KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				KP		KQ			KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT			KU			
		Autres immobilisations corporelles				KV		KW			KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ			LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC			LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF			LG			
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI			LJ			
		Avances et acomptes				LK		LL			LM			
		TOTAL III				LN		LO			LP			
FINANCIÈRES		Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M			8T			
		Autres participations				8U		8V			8W			
		Autres titres immobilisés				1P		1R			1S			
		Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U			1V			
		TOTAL IV				LQ		LR			1S			
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		1 573			ØH			
								ØI			7 946			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
		par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.		TOTAL I				IN		CO		D7				
		TOTAL II				IO		LV		1X				
CORPORELLES		Terrains				IP		LX		LZ				
		Constructions				IQ		MA		MC				
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME				
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK				
		Autres immobilisations corporelles				IU		MM		MN				
		Matériel de transport				IV		MP		9 519		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS		MT				
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW				
		Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA				
		Avances et acomptes				NC		ND		NE				
		TOTAL III				IY		NG		9 519		NI		
FINANCIÈRES		Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7				
		Autres participations				IØ		ØX		ØY				
		Autres titres immobilisés				11		2B		2C				
		Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F				
		TOTAL IV				13		NJ		NK				
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK		9 519		ØM		
										9 519		ØN		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

En Euros

SARL. Auditeurs Conseils Experts Associés

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise

SARL 2BG

Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY	EL	EM	EN			
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	PF	PG	PH			
Terrains			PI	PJ	PK	PL			
Constructions	Sur sol propre		PM	PN	PO	PQ			
	Sur sol d'autrui		PR	PS	PT	PU			
	Inst générales, agencements et aménagement des constructions		PV	PW	PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA	QB	QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agencements, aménagement divers		QD	QE	QF	QG			
	Matériel de transport	406	QH	QI	778	QJ	QK	1 184	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	QM		QN	QO		
	Emballages récupérables et divers		QP	QR		QS	QT		
TOTAL III		406	QU	QV	778	QW	QX	1 184	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		406	ØN	ØP	778	ØQ	ØR	1 184	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement	TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob incorporelles	TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst gales, agenc et am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst techniques mat et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations	TOTAL IV	NL			NM			NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

En Euros

SARL Auditeurs Conseils Experts Associés

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 2BG Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	19 300	6V	19 300
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Z	7A
	TOTAL III	7B	19 300	TY	19 300
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	19 300	UB	19 300
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF	19 300
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C G I 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C G I

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	14 136		14 136						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	582		582					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 707		1 707					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	945		945						
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	17 369	VU	17 369	VV				
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	17 387		17 387						
Personnel et comptes rattachés		8C	3 692		3 692						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 609		2 609						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 081		7 081						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	30 770	VZ	30 770						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL 2BG		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :							
						3	1	1	2	2	0	1	6
I. RÉINTEGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :					
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexes D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	367					
	Amendes et pénalités	WJ	367		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)													
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %											
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions											
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)													
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	100					
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (Art 209C)	SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage													
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage													
											TOTAL I	467	
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *													
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)													
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs											
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %											
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											
		Régime des sociétés mères et des filiales *	Produit net des actions et parts d'intérêts :					(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*											
		Majoration d'amortissement *											
		Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 sexes	L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexes A)	L5		
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA		
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF			Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)													
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)													
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9			Créance dégagée par le report en arrière du déficit		ZI	582			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage													
											TOTAL II	4 560	
III. RÉSULTAT FISCAL													
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI									
		déficit (II moins I)		XI									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL									
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				ZL									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	4 093								

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2BG</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	4 093
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	4 093

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI. dotations de l'exercice	ZT	
--	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
--	----	--	----	--

Provisions pour risques et charges *

	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	

Provisions pour dépréciation *

	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	

Charges à payer

	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne WI↓
ligne WU**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)**XU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise SARL 2BG Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A		plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))					
	CADRE B		plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))					
CADRE C		autres plus-value taxable à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 2BG

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16%	Solde des moins-values à 16%
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(formulaire obligatoire
article 59A du code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise SARL 2BG Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL 2BG

Néant *

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Exercice ouvert le : 01012016

et clos le : 31122016

Durée en nombre de mois **I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Retraites sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	
Variation de stock (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	
-----------------------------	-------------------	----	--

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	
--	----	--

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Période de référence	GY	
Date de cessation	HR	

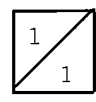
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (art. 18 de l'annexe III du C.G.T.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6 N° SIRET 8 0 8 6 2 7 2 5 1 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2BG

ADRESSE (voie) 15 RUE DES TOURNESOLS

CODE POSTAL 31140 VILLE SAINT ALBAN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 50

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BARHOUMI Prénom(s) NASSER

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance Date N° Département Commune Pays

Adresse N° 15 Voie RUE DES TOURNESOLS

Code postal 31140 Commune SAINT ALBAN Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance Date N° Département Commune Pays

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

SARL 2BG

SARL au capital de 500.00 Euros
RCS TOULOUSE N°
Siège social : 15 RUE DES TOURNESOLS
31140 SAINT ALBAN

RAPPORT DE LA GERANCE sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2016

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2016 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 74 935.82 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 67 972.76 Euros, soit une augmentation de 10.24 %.

Le résultat net comptable se solde par un déficit d'un montant de 3 978.02- Euros, soit 5.31- % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 94 238.97 Euros contre 67 972.80 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 38.64 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 98 216.99 Euros contre 60 664.18 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 61.90 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 29 697.70 Euros et représentent 39.63 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 2 314.45 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 778.00 Euros et représentent 1.04 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un déficit de 3 327.68 Euros soit 4.44 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

terme) :

Exercice précédent	21 301.23	-	14 659.41	=	6 641.82
Exercice en cours	26 265.27	-	30 769.95	=	4 504.68-

Soit une diminution de 11 146.50 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le déficit net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 3 978.02- Euros

- à la réserve légale	:	0	Euros
- aux autres réserves	:	0	Euros
- en autres répartitions	:	0	Euros
- en report à nouveau	:	3 978.02-	Euros
- en dividendes	:	0	Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	500.00	Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0	Euros
- Réserve légale	:	50.00	Euros
- Autres réserves	:	7 258.62	Euros
- Report à nouveau	:	3 978.02-	Euros
Situation nette	:	3 830.60	Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE

SARL 2BG
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital social de 500 €
Siège social : 15 Rue des Tournesols
31140 SAINT ALBAN

RCS TOULOUSE : 808 627 251

DETAIL ACTIF – PASSIF

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2016 12	31/12/2015 13	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 335.28	1 166.80	7 168.48	614.37
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	9 519.28	1 572.80	7 946.48	505.24
28182000 AMORTISSEMENTS MATERIEL TRANSP	1 184.00	406.00	778.00	191.63
Total II	8 335.28	1 166.80	7 168.48	614.37
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	14 135.78	8 041.64	6 094.14	75.78
41100000 CLIENTS	14 135.78	27 341.99	13 206.21	48.30
49100000 DEPRECIATION CPTEs CLIENTS		19 300.35	19 300.35	100.00
AUTRES CREANCES	3 233.33	6 697.82	3 464.49	51.73
40100000 FOURNISSEURS	944.63	825.00	119.63	14.50
44400000 ETAT- IMPOTS SUR LES SOCIETES	582.00		582.00	
44566000 TVA DED S/ ABS	413.70	683.64	269.94	39.49
44566200 TVA DED AUTOLIQUIDATION		2 587.18	2 587.18	100.00
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER	78.00	2 602.00	2 524.00	97.00
44583000 DDE DE RBT DE CREDIT DE TVA	1 215.00		1 215.00	
DISPONIBILITES	8 896.16	6 140.77	2 755.39	44.87
51210000 SOCIETE GENERALE 00020085035	8 896.16	6 140.77	2 755.39	44.87
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		421.00	421.00	100.00
48610000 COTIS FISC & SOC TNS CONST		421.00	421.00	100.00
Total III	26 265.27	21 301.23	4 964.04	23.30
TOTAL GENERAL	34 600.55	22 468.03	12 132.52	54.00

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 13	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	500.00	500.00		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	500.00	500.00		
RESERVE LEGALE	50.00		50.00	
10610000 RESERVE LEGALE	50.00		50.00	
AUTRES RESERVES	7 258.62		7 258.62	
10680000 AUTRES RESERVES	7 258.62		7 258.62	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	3 978.02	7 308.62	11 286.64	154.43
Total I	3 830.60	7 808.62	3 978.02	50.94
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		29.94	29.94	100.00
45510000 COMPTE COURANT		29.94	29.94	100.00
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	17 386.92	4 519.01	12 867.91	284.75
40100000 FOURNISSEURS	16 561.92	3 694.01	12 867.91	348.35
40810000 FOURNISSEURS FACT NON PARV	825.00	825.00		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	13 383.03	8 910.46	4 472.57	50.19
42100100 Rémun. AMRI MOHAMED MONG	698.33		698.33	
42860000 COTIS. FISC TNS A PAYER	2 994.00	714.00	2 280.00	319.33
43100000 URSSAF	1 040.00		1 040.00	
43730000 PRO BTP	774.08		774.08	
43750000 CAISSE CONGES PAYES BATIMENT	729.00		729.00	
43860000 ORG. A PAYER-TAXE APPRENTISSAG	66.19		66.19	
44400000 ETAT- IMPOTS SUR LES SOCIETES		1 290.00	1 290.00	100.00
44520000 TVA COLLECTEE AUTOLIQUIDATION		2 587.18	2 587.18	100.00
44571200 TVA COLLECTEE 20%	4 521.73	3 333.39	1 188.34	35.65
44571700 TVA COLLECTEE 10 %	2 559.70	985.89	1 573.81	159.63
AUTRES DETTES		1 200.00	1 200.00	100.00
41100000 CLIENTS		1 200.00	1 200.00	100.00
Total IV	30 769.95	14 659.41	16 110.54	109.90
TOTAL GENERAL	34 600.55	22 468.03	12 132.52	54.00

SARL 2BG
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital social de 500 €
Siège social : 15 Rue des Tournesols
31140 SAINT ALBAN

RCS TOULOUSE : 808 627 251

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

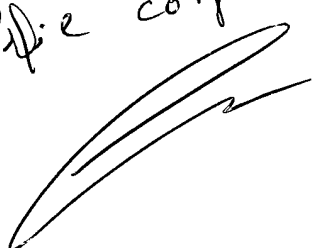
DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 3 978.02 € de la manière suivante :

- Au poste « Report à nouveau » : 3 978.02 €

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des Impôts, l'associé unique prend acte qu'il n'y a jamais eu de distribution de dividendes, au cours des trois derniers exercices.

LA GERANCE

certifié conforme


SARL 2BG
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital social de 500 €
Siège social : 15 Rue des Tournesols
31140 SAINT ALBAN

RCS TOULOUSE : 808 627 251

STOCK ET EN-COURS

ETAT RECAPITULATIF DES STOCKS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

<u>DESIGNATION</u>	<u>MONTANT</u>
Matières Premières	NEANT
Matières Consommables	
Marchandises	
Emballages	
En cours de prod. de biens	
En cours de prod. de services	
Produits finis	

Le présent document constitue un récapitulatif des états détaillés de stocks dont l'inventaire a été réalisé en date du 31 DECEMBRE 2016.

Tous les stocks existants à cette date ont été comptés et répertoriés après identification et rangement préalable des lieux de stockage.

Aucun mouvement de stock n'est venu perturber les comptages au cours de l'inventaire.


Les bons ou factures représentant les derniers mouvements avant inventaire ont été annotés pour suivi en comptabilité.

Les stocks anciens ou détériorés ont fait l'objet d'un relevé à part pour calculer ultérieurement la dépréciation nécessaire.

Les quantités en stock ont été valorisées de la façon suivante :

- Marchandises
- Matières premières, matières consommables, emballages
- En cours de production, produits finis

Le Gérant

certifié conforme


SARL 2BG
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital social de 500 €
Siège social : 15 Rue des Tournesols
31140 SAINT ALBAN

RCS TOULOUSE : 808 627 251

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT
DU 20 JUIN 2017

Le Vingt Juin Deux Mille Dix-Sept, à quinze heures, au 15 Rue des Tournesols ,31140 SAINT ALBAN

Monsieur BARHOUMI Nasser,

Propriétaire de la totalité des 50 parts sociales, composant le capital social de la société 2BG

Associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seul gérant de la SARL 2BG, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2016 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- la ratification de la rémunération de la gérance

PREMIERE DECISION

L'associé unique, ayant pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 approuve les comptes annuels de cet exercice, lesquels font apparaitre un déficit. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 3 978.02 € de la manière suivante :

- Au poste « Report à nouveau » : 3 978.02 €

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des Impôts, l'associé unique prend acte qu'il n'y a jamais eu de distribution de dividendes, au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'associé unique constate l'absence de conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, au titre de l'exercice 2016.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique ratifie le montant de la rémunération de gérance versée au cours de l'année 2016 pour un montant brut de 12 064.00€.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par Monsieur BARHOUMI Nasser, associé et unique gérant et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

BARHOUMI Nasser

Certifié conforme
